

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [brigitte rondeau](#)

<https://www.cadre21.org/membres/26c189d14226e7b227582a1e>

Date d'obtention : 2022-02-24 19:28:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

évaluer l'incident selon le questionnaire établie

Rencontrer les jeunes concernés s'ils sont dans l'école

m'assurer si le geste est impulsif ou malvaillant si malvaillant ne pas question le jeune.

ramasser les cellulaires et les mettre sous scellés.

Ne jamais regarder les photos.

aviser la police

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

qu'il est important de vérifier s'il y a un impact sur le jeune en milieu scolaire

faire attention de faire seulement ce qui concerne le milieu scolaire

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

confisqué le cellulaire...